

## MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

Pouvoir adjudicateur :

**Centre Hospitalier de Béziers**

2 rue Valentin Haüy  
BP 740  
34525 BEZIERS

Libellé de la consultation\* : **Extension magasin (Démolition de l'ancien local de reprographie)**

(objet du marché)

« **SITE DE MONTIMARAN** »

N° de la consultation\* 2020-05

Date de mise en ligne 23.01.2020

\* (à rappeler dans votre offre)

Personne chargée du dossier :

M : Stéphane VERK

☎ 04 67 35 70 14 - ✉ stephane.verk@ch-beziers.fr

Cahier des charges :

joint à cette publicité

Pièces à fournir pour la remise des offres :

- Devis détaillé
- Disponibilité pour réalisation
- Fiches techniques produits
- **RIB**

Critères de choix :

- Prix : 40 %-----
- Valeur technique: 60 %-----

Date limite de remise des offres

06 Février 2020 (avant 12h00)

Adresse d'envoi des propositions

CENTRE HOSPITALIER  
DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES  
A l'attention de Stéphane VERK – Opération de travaux N° 2020-05  
2 Rue Valentin Haüy – B.P. 740  
34525 BEZIERS Cedex

## CCTP

# Extension magasin (Démolition de l'ancien local de reprographie)



Stephane VERK

23/01/2020

# SOMMAIRE

I – PRESENTATION GENERALE DU PROJET

II – DESCRIPTION GENERALE

III – PROGRAMMES TECHNIQUES

- Commun à tous les lots
- Lot n°2 : Gros Œuvre / Démolition
- Lot n°4 : Chauffage / Ventilation / Climatisation/ Plomberie
- Lot n°5 : Courant Fort / Courant Faible / Téléphonie / informatique

# I - PRESENTATION GENERALE DU PROJET

La présente consultation de travaux a pour objet « la démolition de l'ancien local de reprographie » pour le Centre Hospitalier de Béziers sur le Site Montimaran.

Tous les travaux bâtiment doivent être conformes à la réglementation en vigueur et suivant les règles de sécurité. Ils permettront de rendre du volume de stockage au magasin général du C.H.B.

LOT	DESIGNATION
LOT 2	Gros Œuvre / Démolition
LOT 4	Chauffage / Ventilation / Climatisation/ Plomberie
LOT 5	Courant Fort / Courant Faible / Téléphonie / informatique

## LA VISITE DES LIEUX EST OBLIGATOIRE

PRENDRE RENDEZ-VOUS AUPRES DE :

**STEPHANE VERK**

**☎ 04 67 35 70 14**

[stephane.verk@ch-beziers.fr](mailto:stephane.verk@ch-beziers.fr)

## **II – DESCRIPTION GENERALE DU PROJET**

Les locaux se situent dans le magasin général du Centre Hospitalier de Béziers. Sur cette zone se trouve l'ensemble des services logistiques du C.H.B.

### **➔ ETAT DES LIEUX**

**Les travaux devront se faire en co-activité, le centre hospitalier ne pouvant pas stopper l'activité.**

## **PLANNING PREVISIONNEL**

Début du chantier : mars 2020 – Durée : 2 semaines – Démarrage le 09.03.2020

Le planning détaillé sera transmis avec l'O.S.

## **INSTALLATION DE CHANTIER**



Une délimitation de chantier réalisée en polyane étanche de toute hauteur, y compris l'accès, sera réalisée par le LOT 2. Des draps humides seront positionnés à l'entrée et maintenu humide afin de limiter la propagation de traces au sol.

**ATTESTATION DE VISITE SUR SITE : .....**

Je soussigné, ....., représentant la Sté ....., atteste  
m'être rendu ce ..... pour prendre connaissance des lieux afin de  
répondre à la consultation concernant **Extension magasin (Démolition de l'ancien local de  
reprographie), sur le site de Montimaran**, afin de répondre à l'appel public à la concurrence.

Signature du Soumissionnaire

Fait à Béziers, le  
Signature du Centre Hospitalier de Béziers

Stéphane VERK  
Chargé d'affaire

## PLANNING PREVISIONNEL

Début du chantier : mars 2020 – Durée : 2 semaines – Démarrage le 09.03.2020

Le planning détaillé sera transmis avec l'O.S.

## INSTALLATION DE CHANTIER



Une délimitation de chantier réalisée en polyane étanche de toute hauteur, y compris l'accès, sera réalisée par le LOT 2. Des draps humides seront positionnés à l'entrée et maintenu humide afin de limiter la propagation de traces au sol

# HYGIENE ET SECURITE

Les entreprises seront tenues de prendre à leur charge toutes les mesures de sécurité et d'hygiène nécessaires au respect des textes réglementaires.

## ☒ RESPECT D'HYGIENE

- ✓ Fermer l'espace occupé par le chantier
- ✓ Maintenir constamment le chantier et les circuits d'évacuation des gravats en état convenable de propreté.
- ✓ Eviter toutes les nuisances (bruits, poussières, etc....)

## ☒ RESPECT DES CONSIGNES DE SECURITE

### - Sécurité Incendie :

- ✓ Pour tout point chaud, un permis de feu doit être retiré auprès du service Sécurité (niveau -2) ainsi que pour toute intervention sur les organes de mise en sécurité et de protection.

## ☒ RESPECT DES CONSIGNES PARTICULIERES DU CHANTIER

- ✓ Toutes interventions sur les réseaux devront être d'un commun accord, programmées avec un responsable de la Direction des Services Techniques du Centre Hospitalier.
- ✓ L'amplitude horaire sera définie pour chaque opération ainsi que les accès, stationnement, etc....

## III – PROGRAMME TECHNIQUE DETAILLE

### Commun à tous les lots

#### → ETENDUE DES PRESTATIONS

**Les travaux seront réalisés sur des ouvrages existants. Toutes les précautions seront prises pour ne causer aucun dégât à ces ouvrages et aux ouvrages mitoyens en activité durant les travaux.**

L'activité du Centre Hospitalier de Béziers devra se poursuivre sans gêne pour ses utilisateurs. L'entrepreneur aura à charge de programmer avec la Direction des Services Techniques toutes interruptions et/ou coupures sur les réseaux (eau, électricité, fluides, etc....)

Une éventuelle incompatibilité due aux bruits, aux poussières, etc...., peut amener la Direction des Services Techniques à interrompre l'activité momentanée du chantier sans préjudice financier pour l'entreprise. Certaines opérations seront à réaliser le samedi.

#### → Seront prévus et chiffrés dans l'offre :

- ✓ **Toutes les mesures nécessaires à la sécurité collective, conformément aux recommandations de la commission de sécurité de la chambre syndicale nationale.**
- ✓ Toutes les prestations de montage et frais afférents aux matériaux et matériels, etc....
- ✓ Enlèvement des déchets et nettoyages par aspiration
- ✓ Protection des ouvrages existants pendant la durée des travaux
- ✓ L'entrepreneur devra procéder aux divers essais nécessaires permettant d'apprécier la bonne exécution de ses travaux, ainsi que les coûts BET, contrôles, etc....
- ✓ L'entreprise devra transmettre à la fin du chantier toutes les pièces afférentes au chantier, plans, calculs, mise à jour des schémas électriques, procès-verbaux au feu, avis techniques des produits, etc.... D.O.E., 2 supports papier + 1 support informatique (**Fichiers AUTOCAD 2011**).

Le fond de plan sera fourni par la Direction des Services Techniques.

#### ✓ **Plans et notices :**

L'entreprise remettra préalablement à la réception :

- ✓ les plans de récolement de l'installation
- ✓ les notices techniques des appareils

→ **Obligations de l'entrepreneur :**

Les travaux comprennent tous ceux nécessaires au parfait achèvement des ouvrages, au bon fonctionnement suivant les cahiers règlements, DTU, normes, sécurité incendie, etc..... y compris calculs, plans, croquis, essais, etc.... à la charge de chacun des lots.

Les travaux nécessaires pour la levée des réserves de réception, si nécessaire.

**Les contraintes d'accès au site, les contraintes horaires pour travaux bruyants, l'hygiène environnementale, les plages horaires pour l'approvisionnement des matériaux, confidentialité, etc.... doivent être respectés.**

→ **Connaissance du projet :**

Il est précisé aux entrepreneurs que pour tous renseignements concernant les dispositions prévues pour les autres corps d'état, qui peuvent interférer ou avoir des incidences pour leur propre lot, ils sont tenus de se référer aux devis descriptifs, plans ou toutes pièces de dossier du ou des lots correspondants.

Par le seul fait de soumissionner, chaque entrepreneur reconnaît avoir examiné avec soin toutes les pièces du dossier et avoir signalé aux Maîtres d'œuvre les imprécisions, omissions ou contradictions qu'il aurait pu relever et que toutes solutions y ont été apportées, ou qu'il a personnellement envisagé et pris à son compte toutes mesures propres à y remédier.

De ce fait, aucune omission ou insuffisance de précision, défaut de prévisions de la part de l'entrepreneur, faute de compléments d'études ou tous autres motifs ne sauraient être invoqués par lui, après remise des offres comme en cours d'exécution, pour le soustraire ou tenter de réduire l'importance de ses obligations.

De même, aucun entrepreneur ne pourrait non plus réclamer de supplément en s'appuyant sur ce que des désignations mentionnées sur les plans et devis pourraient présenter d'inexact, d'incomplet ou de contradictoire, ou sur des omissions évidentes qui pourraient se révéler, mais également non dénoncées avant la remise des offres.

Par ailleurs, il est fait rappel du prix global et forfaitaire des prestations à réaliser.

→ **Réserve:**

Si des réserves sont émises par l'entreprise sur le dossier de consultation, celles-ci devront être formulées par écrit sous forme d'une note annexée à son Acte d'Engagement, éventuellement chiffrées, en complément de son bordereau de prix.

Après la signature du marché, aucune réserve ne sera recevable de la part de l'entreprise.

**NOTA :** - Tous les travaux de rebouchage après passage de réseaux, y compris respect des règles C.F., réalisés par un lot, sont à la charge du lot concerné

→ **Obligations du Maître d'Ouvrage :**

Mise à disposition aux entreprises pendant la durée des travaux :

- ✓ 1 sanitaire à proximité
- ✓ L'eau EU / EV
- ✓ L'électricité
- ✓ Description sommaire des ouvrages + plans D.S.T (en DWG sur demande).

## CCTP LOT 2

### Extension magasin Démolition de l'ancien local de reprographie



Stephane VERK

23/01/2020

# Lot n°2

## Gros Œuvre / Démolition

### ⇒ CONSISTANCE DES TRAVAUX

- Aires de chantiers extérieurs, sécurisées avec bennes gravats.
- Installation et cantonnement du chantier jusqu'à la fin des travaux,
- Démantèlement total de la zone et de tous les équipements restants :

La dépose comprend toute la démolition et l'évacuation à la décharge de tous les plafonds, cloisons, murs, revêtement de sol....., les parties et accessoires non conservés (Cf.plan), y compris la protection contre les chocs des parties et accessoires conservés, exemple : châssis. Le rebouchage après la dépose : avec une finition enduit soigné pour mise en peinture de parois verticales (poteaux béton) et reprises pour le sol (remise à niveau et rebouchage des anciens carottages).

- ✓ Attention les murs périphériques des anciens blocs sont en agglo plein de 15 jusqu'à la sous face du plancher.
- Dépose de toutes les menuiseries non conservées

### ⇒ LOCALISATION :

- ✓ Reprographie :
  - Cantonnement de chantier
  - Démolition de cloisons compris évacuation (plaque de plâtre ou carreaux de plâtre) (S : 35m<sup>2</sup>)
  - Dépose porte + cadre, compris évacuation. (1 porte en 140 et cadre + 2 châssis)
  - Démolition faux plafond en plaque de plâtre, et ossature compris évacuation. (S : 32m<sup>2</sup>)
  - Reprises du sol, au béton, au niveau des anciennes cloisons, finition propre.
  - Rétrait du sol PVC, plinthe, pour revenir au sol brut (ponçage). (S : 32<sup>2</sup>)
- ➡ Réalisation de tous les travaux nécessaires au parfait achèvement des ouvrages tels que indiqué sur le plan et au CCTP. Et suivant les normes en vigueur.

## CCTP LOT 4

### Extension magasin Démolition de l'ancien local de reprographie



Stephane VERK

23/01/2020

# **Lot n°4**

## **C.V.C. et Plomberie**

### ⇒ **QUALITE ET PROVENANCE DES MATERIELS**

Tous les matériaux et matériels seront neufs et de la qualité indiquée. Les matériaux et matériels, quels qu'ils soient, ne devront en aucun cas présenter de défauts susceptibles d'altérer l'aspect des ouvrages ou de compromettre l'usage des installations.

Dans le cadre des prescriptions du présent document, le maître d'œuvre aura toujours le droit de désigner la nature et la provenance des matériaux et matériels qu'il désire voir employer, et d'accepter ou de refuser ceux qui lui sont proposés

Avant le montage, toutes précautions devront être prises pour le stockage des matériels, afin de ne pas altérer leurs qualités. Avant tout début des travaux, l'entrepreneur devra, sur simple demande, présenter au maître d'œuvre pour acceptation, un échantillon des différents matériaux et matériels qu'il envisage de mettre en œuvre.

Le maître d'œuvre pourra demander que tous ou certains des échantillons retenus et acceptés par lui, soient déposés au bureau de chantier jusqu'à la réception des travaux.

Pour tous les matériels et objets fabriqués, soumis à un agrément du CSTB, l'entrepreneur ne pourra mettre en œuvre que des matériels titulaires de cet agrément, et il devra être en mesure d'apporter la preuve de cet agrément.

L'entrepreneur sera également tenu de produire à toute demande du maître d'œuvre, les procès-verbaux d'essais ou d'analyse de matériels et matériaux établis par des organismes qualifiés.

A défaut de production de ces procès-verbaux, le maître d'œuvre pourra prescrire des essais ou analyses sur prélèvements qui seront entièrement à la charge de l'entrepreneur.

### ⇒ **LOCALISATION :**

✓ Reprographie :

Déconnexion, dépose et évacuation d'une climatisation détente directe :  
Dépose d'une climatisation avec récupération des gaz  
Et réinstallation sur un autre site

## CCTP LOT 5

### Extension magasin Démolition de l'ancien local de reprographie



Stephane VERK

23/01/2020

## Lot n°5

# COURANTS FORTS / COURANTS FAIBLES

### CONSISTANCE DES TRAVAUX :

Les travaux à la charge du présent lot comprennent essentiellement :

- ✓ L'ensemble des installations provisoires nécessaires à la continuité de service des zones hors travaux de l'établissement,
- ✓ La neutralisation et la dépose de l'ensemble installations existantes (hors cas spécifique) dans les locaux restructurés,
- ✓ Les installations de mise à la terre des nouvelles installations,
- ✓ L'ensemble de la distribution électrique courants forts et courants faibles dans les locaux concernés par le projet.
- ✓ Les équipements courants forts des locaux concernés par le projet:
- ✓ Le petit appareillage (interrupteur, prise de courant, etc.)
- ✓ Les appareils d'éclairage normal,
- ✓ Les appareils d'éclairage de sécurité raccordés à la supervision existante.
- ✓ Les alimentations des équipements des autres corps d'état,
- ✓ Les équipements courants faibles des locaux concernés par le projet:
- ✓ La modification, le complément et l'extension de l'installation d'alarme incendie existante
- ✓ La modification, le complément et l'extension du réseau de pré-câblage VDI existant.
- ✓ Le complément et l'extension de l'installation de contrôle d'accès existante.
- ✓ L'entreprise a, à sa charge, la mise en sécurité, et éclairage du chantier et la protection des réseaux pour permettre l'intervention des autres corps d'état.
- ✓ Les travaux à prévoir comprennent pour chaque poste et d'une manière générale: la fourniture, la manutention, le levage, la pose, le supportage et les raccordements de toutes natures.
- ✓ Sont à la charge de l'entreprise, les prestations suivantes y compris toutes sujétions de mise en oeuvre:
  - L'établissement des plans d'exécution et de chantier,
  - Le montage et le démontage de tous engins et échafaudages nécessaires à la réalisation des ouvrages du présent lot,
  - Les rebouchages au plâtre ou autres matériaux afin de rétablir le degré coupe-feu de la paroi traversée, en réservant un retrait de 5mm pour permettre l'enduit de finition prévu au corps d'état Peinture,
  - Les saignées destinées au passage des canalisations et leurs rebouchages au ciment (murs et dallages) ou au plâtre (cloisons plâtres),
  - La fourniture et la mise en oeuvre en toutes conditions des supports des armoires, chemins de câbles, des appareils d'éclairage, etc.,
  - La réfection des ouvrages défectueux constatés soit en cours d'exécution, soit à la réception des travaux, sans qu'il en résulte une augmentation du coût et une prolongation de délais,
- ✓ Le repérage de ses installations,
- ✓ Les essais, les paramétrages et les réglages de tous les matériels décrits au présent CCTP,
- ✓ La fourniture des documents et notices de réglage et d'entretien de tous les équipements ainsi que l'assistance auprès des divers utilisateurs pendant toute la période de garantie,
- ✓ La fourniture après achèvement des travaux, des schémas et plans d'équipement conformes à l'exécution.
- ✓ Les travaux comprennent également tous menus percements et rebouchages nécessités par le passage des chemins de câbles et câbles, y compris tous travaux éventuels de reprise de peinture et de nettoyage des locaux après travaux.

- ✓ Répartition des circuits
- ✓ Sauf mention contraire, une répartition des circuits sera effectuée afin d'assurer la séparation des protections contre les surintensités et les contacts indirects
  - des circuits des zones publiques et des circuits des zones non publiques
  - des circuits "éclairage", des circuits "prise de courant" et des circuits "petite force",
  - des circuits "prise de courant" de services, des circuits "prise de courant" des postes de travail informatique
- ✓ SECURITE INCENDIE :
  - ✓ Les installations devront satisfaire à l'ensemble des normes et règlements en vigueur au moment de leur réalisation et en particulier à ceux désignés ci-après en les complétant:
    - Règlement sanitaire Départemental,
    - Règlement de Sécurité contre l'incendie et les Risques de Panique dans les Etablissements - Recevant du Public
      - Code du Travail,
    - Les DTU et leurs additifs,
    - Les normes NF,
    - La réglementation spécifique au désenfumage (articles DF, IT n°246, IT n°247, normes NF S 61-930 à 61-940, etc.),
    - Normes acoustiques,
    - Normes : NFC 15-100, NFC 14-100, NFC 20-010, NFC 73-200, NEC 73.250, NFC 152 U,
    - Arrêté du 25 juin 1980, modifié par l'arrêté du 2 février 1993, relatif au règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les E.R.P,
    - Normes NFS 61-930 à NFS 61-940 et NFS 61-970 relatives aux Systèmes de Sécurité Incendie (SSI) et éléments Constitutifs
    - Fascicule FDS 61-949 commentaires et interprétations des Normes NFS 61-930 et suivantes,
    - Instruction Technique n°246 relative au désenfumage dans les Etablissements Recevant du Public (ERP),
    - Instruction Technique n°247 relative au désenfumage des volumes libres (atriums) dans les ERP, L'établissement est classé ERP type U - 1ème catégorie
- ✓ Modification (allumage, prise de courant, téléphone, informatique) suivant nouvelle configuration des locaux).
- ✓ Mise en conformité des installations, suivant les prescriptions des DTU, réglementation en vigueur, décrets et normes C 15 100, etc....
- ✓ Tous les percements sont à la charge du présent lot ainsi que le rebouchage après passage (ou dépose) des réseaux.
- ✓ Les travaux du présent lot ont pour objet :
  - Courant Fort secteur, courant ondulé,
    - Interrupteur: P 20 - 1K 02 ; Hauteur: 1,20m
    - Prise de courant: P20 - 1K 02 ; Hauteur: 0,30m
  - Courant Faible :
    - téléphonie
    - informatique
    - détection incendie :
 

Les travaux seront réalisés suivant les directives du cahier des charges fonctionnel émis par le coordinateur SSI, ils comprendront:

      - l'extension et le complément du matériel central existant, y compris ajout d'équipement dans le local existant
      - la mise en oeuvre de déclencheurs manuels,
      - la mise en oeuvre de détecteurs automatiques de fumées dans tous les locaux sauf sanitaires et salle de bains,

- la mise en oeuvre d'indicateurs d'action au-dessus des portes d'accès des locaux dans les circulations horizontales communes,
  - la mise en oeuvre de diffuseurs non autonomes d'alarme sonore, dans les circulations et locaux inaccessibles au public,
  - la réalisation des asservissements des portes coupe-feu,
  - la réalisation des asservissements des clapets coupe-feu,
  - le câblage raccordement de l'ensemble suivant les normes en vigueur et les prescriptions des fabricants.
- ✓ L'entreprise aura à sa charge toutes les études, contrôles et tous les travaux nécessaires au parfait achèvement des ouvrages et au bon fonctionnement en tenant compte des besoins liés aux équipements spécifiques qui doivent être installés.
  - ✓ Les principales indications concernant les marques et références de matériels pour fixer un niveau des prestations sont :
    - ✓ Appareillage Mozaic ou plexo
    - ✓ Boîte d'encastrement batibox
    - ✓ Disjoncteurs Scheider Electric
    - ✓ Pour les luminaires les caractéristiques suivantes sont impératives :
      - ✓ Couleur luminaire et teinte de la LED : la teinte de l'éclairage sera de 4000 Degrés Kelvin.
      - ✓ Durée de vie : la durée de vie du luminaire devra être assurée pour un minimum de 30 000 Heures et devra être précisée dans la réponse.
      - ✓ Le diffuseur devra être opale et en retrait pour un meilleur confort visuel
      - ✓ L'éclairage devra être conforme à la réglementation.
      - ✓ Le Taux d'éblouissement limite (UGR) ne devra pas dépasser les 25
      - ✓ L'efficacité du luminaire en lumen/watt sera à prendre en compte et ne devra pas être inférieure à 75
  - ✓ L'entreprise se rapprochera des Services Techniques afin d'harmoniser le matériel et accessoires avec l'existant du C.H.B.

● **1 poste de travail se compose :**

- ✓ 4 PC
- ✓ 1 Prise informatique
- ✓ téléphone I.P. avec raccordement sur l'unité centrale.

⇒ **LOCALISATION :**

- ✓ Reprographie :

Mise en sécurité chantier. Qté : 1 ens  
 Dépose et évacuation de l'ensemble des éléments (équipements, réseaux...) non conservés et/ou non actifs  
 Dépose des prises électriques 220V depuis l'origine des câbles et mise à jour du schéma électrique  
 Dépose des prises réseau depuis l'origine (répartiteur) et nettoyage du répartiteur (tête de cable, étiquettes, collier, jarretières, ...)  
 Dépose alimentation climatisation  
 Dépose éclairage  
 Dépose du tableau électrique et des canalisations afférentes  
 Fourniture et pose d'un luminaire étanche (Qté : 1)

- ⇒ Réalisation de tous les travaux nécessaires au parfait achèvement des ouvrages tels que indiqué sur le plan. Et suivant les normes en vigueur.

# Fiche type

## Câblages courants forts / courants faibles

Dernière modification le : 03/01/2017 DB

3 pages

### **Tous les travaux seront réalisés conformément aux règlements de sécurité et des normes en vigueur.**

- Ils seront vérifiés par le passage de l'organisme de contrôle agréé. Les observations émises seront envoyées au prestataire avant la fin de la garantie.
- Les travaux ne pourront se dérouler que sur rendez-vous avec les services concernés et en fonction de l'activité de ces derniers
- Il sera effectué une réception des travaux
- Un PV de réception des travaux sera réalisé où seront annotées les toutes réserves qui devront être levées avant le paiement de la facture.

### **Types de matériels à poser et consignes à respecter :**

- **Pose de prises de courant 2P+T :**  
**Boîte et support: Legrand Mosaïc**
- **Pose de prises RJ45 à l'usage de l'informatique et du téléphone:**  
-Coté utilisation 45x45 catégorie 6 de type Pouyet-3M câblées en B.  
  
-Coté sous répartiteur, la prise à installer sera de type Pouyet-3M catégorie 6 câblées en B.  
  
Il sera fourni et posé un support + un bandeau RJ45 19" dans la gaine technique téléphone, si cet équipement est inexistant..

### **Tirage de lignes courant faible :**

#### **-Câble réseau :**

- câble réseau catégorie 6

#### **-Câble téléphone :**

- câble réseau catégorie 6

#### **- Câble Détection Incendie :**

- Conforme aux normes en vigueur ( exp :nfs 61 932 (2008) et nfs 61 970 (2013)
- Le prestataire s'engage à ne pas perturber le fonctionnement de la détection incendie durant la durée des travaux. Il prend à sa charge tous câblages et programmations nécessaires. Il prend contact avec le chargé de travaux du centre hospitalier afin de l'informer de toutes modifications même provisoires qu'il compte effectuer. Il devra prendre contact avec le constructeur afin de connaître le zoning pour le raccordement et la **programmation des nouveaux détecteurs**.
- L'entreprise devra s'assurer que le libellé de l'adresse du détecteur correspond bien aux locaux sinon il devra faire effectuer l'adressage du détecteur.
- Lors d'une modification sur les lignes SDI ou CMSI, **l'entreprise devra mettre à jour le dossier SSI** (plans ainsi que le cahier de corrélation).
- **L'entreprise devra avertir à l'avance le responsable sécurité de toute intervention sur les lignes SDI et CMSI.Aucune intervention ne sera faite sans son accord**

- L'entreprise devra aussi programmer avec le responsable sécurité de la date de la venue du constructeur pour effectuer une nouvelle programmation.
- Tous les détecteurs ioniques qui seront dans la zone d'un projet, seront remplacés par des détecteurs optiques
- Lorsqu'un détecteur sera supprimé, il est formellement interdit de mettre une boîte de raccordement ou de raccorder fil à fil dans les plafonds. L'entreprise devra refaire la liaison de détecteur à détecteur.
- Les détecteurs qui seront remplacés, le seront par des détecteurs optiques « I.SCAN+O »
- Les détecteurs seront étiquetés ' Zone – Ligne – Points
- Pour les détecteurs ioniques déposés (type SO12 ou DA14) l'entreprise devra prendre en compte L'arrêté du 6 Mars 2012 portant homologation de la décision n° 2011-DC-0253 Version consolidée au 21 mai 2015. L'entreprise doit délivrer une attestation de prise en charge des détecteurs ioniques.

L'entreprise doit avertir le Responsable sécurité de l'établissement afin qu'il mette à jour la fiche de recensement des détecteurs ioniques

### **Consignes particulières**

Consignations électriques ou climatisation : Elles sont à la charge du centre hospitalier et seront effectuées par les agents des services techniques, uniquement sur rendez-vous.

Les câbles emprunteront les chemins de câble respectifs situés généralement dans les faux plafonds (courant fort, courant faible) et seront attachés. Les anciens câbles qui ne servent plus seront déposés proprement. Dans les parties apparentes les câbles seront sous goulotte ou moulures.

- Tous les câbles seront repérés de chaque côté, avec leurs destinations respectives.
- Des étiquettes seront posées sur les prises RJ45 côté utilisateur ( *N°local - N° de rack dans la baie si existante – N° de position* ) et côté équipement actif ( *N° du local utilisateur +n° de prise si plus de deux* ) avec leurs destinations respectives. Dans les locaux où se logent les hubs informatiques, la fiche de renseignements sera complétée.

Exemple :

<b><u>Coté utilisation</u></b>	<b>Cable</b>	<b><u>coté répartiteur</u></b>
Ref de maintenance du répartiteur utilisateur		Ref de maintenance du local
+position sur le répartiteur		
+N° de prise (si +de deux prises)		+N° de prise (si +de deux prises)
(sur prise réseau au mur)		(sur bandeau répartiteur)

Exemple 1 seule prise dans la pièce :

E001/B8 \_\_\_\_\_ ESS02/

Exemple 2 prises dans la pièce :

E001/B8 N°1 \_\_\_\_\_ ESS02/ N°1  
E001/B9 N°2 \_\_\_\_\_ ESS02/ N°2

- Les liaisons réseaux installées seront testées et un rapport de recettage sera fourni à la fin du chantier.

#### **Tirage de lignes courant fort :**

- Une note de calcul sera fournie pour toute ligne provenant d'un tableau, hormis pour l'alimentation de prises 2P+T et éclairage, sauf demande particulière.

- L'identification des nouveaux disjoncteurs sera réalisée de façon propre (avec des étiquettes gravées ou imprimées), et définitive au niveau des armoires et coffrets.

- Les schémas électriques seront remis à jour :

▶ la version papier réactualisé sera mise en place dans l'armoire

▶ Une version informatique (au format Autocad sera remise aux services techniques du CHB.). Le schéma original sera fourni.

#### **Autres consignes:**

- **Rebouchage des trous :**

- Dans les cloisons, mur, planchers seront réalisés avec des matériaux coupe feux. (en cas de mousse fournir le PV de conformité au service sécurité)

-

- **Appels Infirmières :**

- Le prestataire s'engage à ne pas perturber le fonctionnement des appels infirmières durant la durée des travaux, Il prend à sa charge tous câblages et programmations nécessaires, et informe le chargé de travaux du centre hospitalier de toutes modifications même provisoires qu'il compte effectuer.

-

#### **Accès aux locaux techniques Haute tension et Onduleurs :**

L'accès sera autorisé uniquement sur présentation des titres d'habilitation indispensables aux réalisations des travaux prévus au CCTP. L'habilitation minimum est H2 + B2V ou BR pour tous travaux d'ordre électrique

La clé d'accès aux locaux à risque électrique (TGBT, onduleur...) sera remise au prestataire désigné par le pc sécurité.

Les consignations seront réalisées sur rendez-vous.

#### **Plafond démontables :**

Sur tout le cheminement des câbles réalisés les plafonds devront être remis en place. Une attention doit être apportée au démontage afin de conserver les éléments en bon état.

**Dst/elec/doc/CCTP/fiche type... (2017/01)**